conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : VIRKON S

Code du produit 000000000062669698

UFI R5ND-C0MV-Y00F-RM9E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Désinfectants

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS

200, avenue de Mayenne

53000 Laval France

: +49 221 8885 2288 Service responsable

infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler

CHEMTREC EMEA: +44 20 3885 0382 et mentionner

CCN1018723.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un méde-

cin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un méde-

cin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium hydrogénosulfate de potassium

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient peroxodisulfate de dipotassium, (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire

une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
pentapotassium	70693-62-8	Acute Tox. 4; H302	>= 30 - < 50
bis(peroxymonosulphate)	274-778-7	Skin Corr. 1B; H314	
bis(sulphate)	01-2119485567-22	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3;	
	01-2119465507-22	H412	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
acide benzènesulfonique, dérivés	68411-30-3	Acute Tox. 4; H302	>= 10 - < 20
alkyles en C10-13, sels de sodium	270-115-0	Skin Irrit. 2; H315	
	01-2119489428-22	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3;	
	01-2119409420-22	H412	
		Estimation de la toxi-	
		cité aiguë	
		Toxicité aiguë par	
		voie orale: 1.080	
		mg/kg	
acide malique	6915-15-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
	230-022-8		
	01-2119906954-31		
acide sulfamidique	5329-14-6	Skin Irrit. 2; H315	>= 2,5 - < 10
	226-218-8	Eye Irrit. 2; H319	

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

016-026-00-0 Aquatic Chronic 3; 01-2119488633-28 H412 hydrogénosulfate de potassium Skin Corr. 1B: H314 7646-93-7 >= 1 - < 3 (Impureté) 231-594-1 Eye Dam. 1; H318 016-056-00-4 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Skin Irrit. 2; H315 toluènesulfonate de sodium 12068-03-0 >= 1 - < 10 235-088-1 Eye Irrit. 2; H319 peroxodisulfate de dipotassium 7727-21-1 Ox. Sol. 3; H272 >= 0,1 - < 1 Acute Tox. 4; H302 (Impureté) 231-781-8 016-061-00-1 Skin Irrit. 2; H315 01-2119495676-19 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1: H317 **STOT SE 3: H335** (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 700 mg/kg Flam. Liq. 3; H226 (R)-p-mentha-1,8-diène 5989-27-5 >= 0,1 - < 0,25 227-813-5 Skin Irrit. 2; H315 601-096-00-2 Skin Sens. 1B; H317 01-2119529223-47 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avis de non-responsabilité: Les numéros CE commençant par 6, 7, 8 ou 9 dans ce document sont des numéros de liste ECHA utilisés à des fins internes et n'ont pas de signification légale en tant que numéros CE typiques dans les fiches de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

4/34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque indi-

viduel ou en l'absence de formation appropriée.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la

mousse ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Jet d'eau à grand débit

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de soufre Oxydes de métaux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés halogénés

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Protéger de l'humidité.

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de

poussière

Donnée non disponible

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Protéger de l'humidité. Tenir éloigné de : les matières com-

bustibles Des bases fortes

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Tenir à l'écart des bases.

Température de stockage

recommandée

< 50 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Limites d'exposition professionnelle

poussières réputées sans effet

spécifique

7 mg/m3

Type de valeur (Type d'exposition): VME

Base: FR VLE

Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires con-

traignantes

3,5 mg/m3

Type de valeur (Type d'exposition): VME (Fraction alvéolaire)

Base: FR VLE

Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires con-

traignantes

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc butyle - IIR

Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le

protocole en vigueur.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P2

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

État physique : solide

Couleur : rose

Odeur : plaisante, douce

Seuil olfactif : non déterminé

Point/ intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'inflammation : Non applicable

Température de décomposi-

tion

> 50 °C

pH : 2,35 - 2,65

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Concentration: 1 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 65 g/l

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1.07

Densité : 1,07 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente : 1.070 kg/m3

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.17

Matières solides inflammables

Indice de combustion : Non applicable

Auto-inflammation : Non applicable

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Classe d'explosibilité de

poussière

Donnée non disponible

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision: 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR 1.0

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Donnée non disponible Tension superficielle

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation,

aucune réaction dangereuse ne se produit.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Incompatible avec les acides.

Des matières combustibles

Oxydants

Des bases fortes

laiton Cyanures Cuivre

Composés halogénés

Sel métallique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition L'oxygène dangereux

Chlore

Oxydes de soufre Hypochlorites

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.123 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible

par voie d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

### **Composants:**

### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.080 mg/kg

12/34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3.500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,306 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2.140 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.340 mg/kg

toluènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

13/34

peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2,95 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta: :

née

DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

**Composants:** 

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Provoque des brûlures.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

BPL : non

acide malique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : Provoque des brûlures.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

#### toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

### peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

### (R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : oui

### acide malique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

### acide sulfamidique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

### toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux.

### peroxodisulfate de dipotassium:

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Résultat : Irritant pour les yeux.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition : Inhalation

Espèce : Mammifère - espèces non précisées

Méthode : Avis d'expert

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### **Composants:**

### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

acide malique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

16/34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

BPL : oui

acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition : Inhalation

Espèce : Mammifère - espèces non précisées

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Animal

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

BPL: oui

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Système d'essais: Mammifère-Humain

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

BPL: non

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

BPL: non

acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré

que ce produit n'était pas mutagène.

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Humain

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Animal

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

peroxodisulfate de dipotassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré

que ce produit n'était pas mutagène.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Incidences sur le dévelop : Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet

19/34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

pement du fœtus tératogène ou fœtotoxique.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: non

Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit

analogue.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: non

Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit

analogue.

acide malique:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

peroxodisulfate de dipotassium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Espèce : Rat, mâle et femelle LOAEL : > 1.000 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 jr

Nombre d'expositions : 7 jours / semaine

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Remarques : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Nombre d'expositions : 7 jours / semaine

Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Toxicité subchronique

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg
LOAEL : 145 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 36 w
Nombre d'expositions : quotidien
BPL : non

Remarques : Toxicité subchronique

acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

### toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
NOAEL : 114 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 91 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408 Remarques : Toxicité subchronique

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

### **Composants:**

#### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Date d'impression: 10.01.2025

tiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,88 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 235

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 13,1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,23 mg/l

Durée d'exposition: 72 jr

23 / 34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -203000024565 1.0 18.11.2024 Pays / Langue: FR / FR

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: non

Remarques: Eau douce

acide malique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 240 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Algues): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 71,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

24 / 34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 48 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 200 mg/l

Point final: Inhibition de la respiration

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: >= 60 mg/l

Durée d'exposition: 34 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 19 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

toluènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 318 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Remarques: Eau douce

25 / 34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

peroxodisulfate de dipotassium:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76,3 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 83,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,72 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,307 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,174

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,059 mg/l Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE ligne directrice 212

Remarques: Eau douce

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

s autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

NOEC: 0,08 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Eau douce

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

### pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Biodégradabilité : Résultat: Jugement d'expert : non chroniquement biodispo-

nible dans le milieu aquatique

Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

acide malique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 67,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

peroxodisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate):

Coefficient de partage: n- : log Pow: < 0,3

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,4 (23 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 123

acide malique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -4,34

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,38

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

28 / 34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

29 / 34

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75

Ne pas utiliser à des fins de ta-

touage.

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

Non applicable

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### VIRKON S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles :

pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux

précurseurs de drogues

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles 65 (Code de la sécurité sociale -

Art. L461-2 à L461-7 et Art.

R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la : protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

non déterminé

Date d'impression: 10.01.2025

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



### **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Date d'impression: 10.01.2025

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul	

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



## **VIRKON S**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 18.11.2024 203000024565 Pays / Langue: FR / FR